Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502628-20260706-02_07_26-DE

COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers présents : 10 Date de convocation : 26/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de Conseillers votants : 10

L'an **deux mil vingt-six le lundi 06 juillet 2026 à 19 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal PICOCHE Maire de la commune de Sainte-Colombe.

PRESENTS : MMES -GEORGES – DEMAY – TROTTIER-PLACET – BENETEAU THOUMY.
MM PICOCHE - CHESNAY – ANIZON –LESUR – AVRIL

Formant la majorité des membres en exercice.
Absents Excusés : Mme LEBRETON
Absents : Néant
Pouvoir de vote :

Délibération 02/07.26
Le conseil municipal désigne Julie TROTTIER PLACET comme secrétaire de séance

OBJET : RÉGULARISATION DE LA CONVENTION ENEDIS – PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZC N°46 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE

Le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de la régularisation par acte authentique de la convention conclue avec ENEDIS portant sur la mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZC n°46 en vue de l'implantation d'un poste de transformation électrique, le notaire chargé du dossier a sollicité la production d'une délibération du Conseil municipal.

Après vérification des archives communales, il n'a pas été retrouvé de délibération spécifique approuvant ladite convention, laquelle avait toutefois été signée par l'ancien Maire.

Afin de permettre la régularisation administrative et foncière de ce dossier, il est proposé au Conseil municipal de confirmer l'accord de la commune sur cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **CONSTATE** qu'après vérification des archives communales, aucune délibération spécifique approuvant la convention ENEDIS relative à la parcelle cadastrée section ZC n°46 n'a été retrouvée ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502628-20260706-02_07_26-DE

- **CONFIRME** l'accord de la commune sur la convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZC n°46 au profit d'ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation électrique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document nécessaire à la régularisation de cette convention.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et notifiée au notaire chargé du dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé
Le Maire,
P PICOCHE